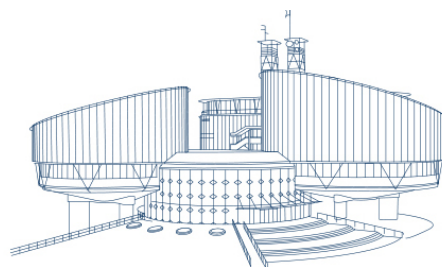


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MILADZE c. GÉORGIE : DÉLAI FIXÉ AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2026 POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TIERCE INTERVENTION

CEDH 239 (2026) 30.09.2026

Communiqué de presse émis par la Greffière de la Cour



Le 30 septembre 2026, le président de la Cour a fixé au 1<sup>er</sup> décembre 2026 le délai pour les demandes d'autorisation de tierce intervention dans l'affaire *Miladze c. Géorgie* (n° 41585/23).

L'affaire concerne la condamnation administrative prononcée à l'égard de M. Miladze en raison d'une vidéo qu'il avait mise en ligne sur TikTok en 2022, dans laquelle il critiquait les nouvelles politiques de transport à Tbilissi et dénonçait des irrégularités commises par des agents publics. La vidéo était devenue virale.

Le 19 mai 2026, une chambre de la quatrième section a conclu, à l'unanimité, à la non-violation de l'article 10 (liberté d'expression) de la Convention européenne des droits de l'homme. Le 21 septembre 2026, l'affaire a été [renvoyée devant la Grande Chambre](#).

Le 30 septembre 2026, le président de la Cour a fixé au 1<sup>er</sup> décembre 2026 le délai pour les demandes d'autorisation de tierce intervention dans l'affaire (article 44 § 3 du [règlement de la Cour](#) et paragraphe 20 d) de l'[instruction pratique relative à la tierce intervention](#)).

Par conséquent, toute autre Partie contractante ou personne intéressée souhaitant participer à la présente procédure en qualité de tiers intervenant (article 44 § 3 du règlement de la Cour) devra en demander l'autorisation avant le 1<sup>er</sup> décembre 2026. Les questions qui seront adressées aux parties à la présente affaire seront publiées prochainement dans la base de données Hudoc, dans la série des documents « [GC Questions aux parties](#) ».

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int).

#### SUIVEZ LA COUR SUR :



Contactez [ECHR Press](#) pour vous abonner aux communiqués de presse.

Où trouver les communiqués de presse ? [HUDOC - Recueil des communiqués de presse](#)

#### Contacts pour la presse

✉ [echrpess@echr.coe.int](mailto:echrpess@echr.coe.int) | tel.: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Claire Windsor (tel: + 33 3 88 41 24 01)

**La Cour européenne des droits de l'homme** a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.